

**ANNEXE 3**  
**NORMES TECHNIQUES RECOMMANDEES**

Dans le cadre de l'exécution de la convention et de l'atteinte des objectifs, les PZO doivent déterminer leurs besoins en matière de personnel et de matériel et réaliser une mesure zéro. En outre, les PZO doivent effectuer une analyse des risques.

Afin d'aider les PZO à évaluer correctement leurs besoins en matière de personnel et de matériel, j'ai élaboré pour chaque type d'intervention les normes techniques recommandées suivantes.

Ces normes techniques recommandées ne sont pas obligatoires de nature, mais constituent une indication de l'engagement de moyens vers lequel on veut évoluer à l'avenir et peuvent en tant que telles être utilisées par les PZO pour s'orienter lors de la réalisation de l'analyse de leurs besoins en matière de personnel et de matériel.

En outre, ces normes techniques recommandées constituent seulement des normes techniques abstraites, qui ne sont pas adaptées aux résultats de l'analyse des risques qui sera effectuée par la zone et qui ne tiennent pas compte des priorités éventuelles mises en avant par les PZO.

Ces normes techniques recommandées n'ont aucun impact sur les normes existantes, comme la législation sur le bien-être au travail ou les dispositions de l'arrêté royal du 8 novembre 1967 portant, en temps de paix, organisation des services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie.

Le tableau doit être lu comme suit.

La colonne 1 indique les moyens qui peuvent être envoyés sur place en premier lieu, à titre de moyens très urgents mis en œuvre immédiatement pour sauver des vies ou éviter ou limiter des dégâts ou l'extension de ceux-ci.

La colonne 2 indique les moyens envoyés en complément, en back-up ou en renfort des moyens de la colonne 1. Ces moyens peuvent donc arriver sur place après les moyens de la colonne 1, mais sont toujours considérés comme urgents.

La colonne 3 indique les moyens spécialisés, qui peuvent également être envoyés sur place pour réaliser un début d'intervention spécialisée.

Pour la constitution d'unités spécialisées, je n'ai pas encore élaboré de normes techniques. Les PZO s'en chargeront donc elles-mêmes, en se basant sur leur expérience et sur l'analyse des risques.

Les moyens de ces 3 colonnes sont compris comme des moyens qui sont envoyés de manière standard pour chaque intervention de ce type. Ces moyens peuvent être envoyés d'un même poste ou de plusieurs postes au moyen du réseau de postes, ou en faisant appel aux moyens disponibles à la Protection civile.

Si l'intervention nécessite encore davantage de moyens en renfort, ceux-ci peuvent être appelés en complément. Je pense ici par exemple à des autopompes supplémentaires pour un très grand incendie, des camions-citernes supplémentaires ou les moyens de la Protection civile pour une vaste pollution.

Dans ces recommandations techniques, il est question de l'autopompe multifonctionnelle. Ce type de véhicule n'est pas encore sur le marché. C'est pourquoi il faut entendre par autopompe multifonctionnelle la combinaison de véhicules, équipée pour exécuter des interventions de base de lutte contre l'incendie et l'explosion, de lutte contre la pollution et contre la libération de substances dangereuses et de secours technique. La combinaison la plus courante est celle d'une autopompe semi-lourde et d'un véhicule de désincarcération.

<b>MISSIONS URGENTES</b> réparties en types d'interventions		<b>NORMES TECHNIQUES RECOMMANDEES</b>		
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
<b>1. Lutte contre l'incendie et l'explosion et leurs conséquences</b>				
<b>"Petit" Feu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détection incendie généralisée</li> <li>Peu ou pas d'occupation humaine</li> </ul>	<b>AP 0/1/3</b>		
<b>Feu de cheminée</b>		<b>AP 0/1/3</b>	<b>AE 0/0/2</b>	
<b>Feu "moyen"</b>		<b>AP 0/1/5</b>	<b>CC 0/0/2</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ voiture, camion, engin agricole</li> <li>▪ conteneur</li> <li>▪ cabine ou installation haute tension</li> <li>▪ prairie, fossé, talus</li> <li>▪ odeur de brûlé</li> <li>▪ contrôle de bonne extinction</li> <li>▪ détection incendie généralisée avec occupation humaine</li> <li>▪ contrôle dégagement de fumée</li> </ul>			
<b>"Grand" feu</b>		<b>AP 0/1/5</b> <b>VC 1/0/0</b>	<b>AP 0/1/5</b> <b>CC 0/0/2</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment ≤ R+2</li> <li>• Industrie</li> </ul>		<b>+AE 0/0/2</b>	
	• Bâtiment >R+2	<b>+AE 0/0/2</b>		
	• Tunnel, parking souterrain, gare de métro			Unité incendies spéciaux
	• Explosion	<b>+AE 0/0/2</b>		Unité secours technique et stabilité
	• Bus, train, tram			
	• Bois et bruyère (feu étendu)			
	• Camion ADR			Unité substances dangereuses
	• Aéronef	<b>+ AE 0/0/2</b>		Unité transport en eau et en mousse Unité secours technique et stabilité
	• Bateau		<b>+ AE 0/0/2</b>	

<b>2. Lutte contre la pollution et contre la libération de substances dangereuses</b>				
<b>Nuisance, pollution "limité"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure CO (contrôle)</li> <li>Odeur suspecte</li> <li>Petit objet suspecte sur la voie publique</li> <li>Reconnaissance</li> </ul>	<b>LOG 0/1/1</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement</li> </ul>	<b>LOG 0/1/1</b>	<b>VC 1/0/0</b>	Unité pollution
<b>Accident de matières dangereuses « moyen »</b>		<b>AP 0/1/5</b> <b>VC 1/0/0</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fuite de gaz naturel ou LPG</li> <li>Risque d'explosion</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accident de matières dangereuses :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>chimiques</li> <li>biologiques</li> <li>radiologiques</li> </ul>                             HORS industrie                         </li> </ul>			Unité substances dangereuses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rupture de pipelines hydrocarbures liquides</li> </ul>			Unité pollution
<b>Accident de matières dangereuses « grand »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accident de matières dangereuses :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>chimiques</li> <li>biologiques</li> <li>radiologiques</li> </ul>                             industrie                         </li> <li>Rupture de pipelines hydrocarbures gazeux</li> <li>Produits toxiques</li> </ul>	<b>AP 0/1/5</b> <b>VC 1/0/0</b>	<b>AP 0/1/5</b>	Unité substances dangereuses

<b>3. Sauvetage de personnes et assistance aux personnes dans des circonstances dangereuses et la protection de leurs biens</b>				
<b>Secours technique "limité"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture de porte</li> <li>Petit animal en danger (urgent)</li> <li>Destruction urgente de nid de guêpes</li> </ul>	<b>LOG 0/0/2</b>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage urgent de chaussée</li> <li>• Intervention urgente en cas de tempête</li> <li>• Inondations et pompages urgents</li> <li>• Libération urgente de voie publique</li> </ul>			
<b>Secours technique “Petit”</b>		<b>AP 0/1/3</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne enfermée dans un ascenseur</li> <li>• Animal dangereux</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne électrocutée</li> <li>• Intoxication CO</li> </ul>		<b>+VC 1/0/0</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne coincée dans une machine</li> </ul>		<b>+VC 1/0/0</b>	Unité secours technique et stabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne à l'eau ou menaçant de se jeter à l'eau</li> </ul>	<b>+AE 0/0/2</b>	<b>+VC 1/0/0</b>	Unité plongeurs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet menaçant de tomber sur la voie publique</li> </ul>		<b>+AE 0/0/2</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne prisonnière en spéléo</li> </ul>		<b>+VC 1/0/0</b>	Unité assistance en hauteur et en profondeur
<b>Secours technique “moyen”</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident de la route véhicule léger</li> <li>• Alerte à la bombe, menace terroriste</li> <li>• Gros animal en danger (urgent)</li> </ul>	<b>AP 0/1/5</b> <b>VC 1/0/0</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauvetage en hauteur</li> </ul>		<b>+AE 0/0/2</b>	Unité assistance en hauteur et en profondeur
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne prisonnière de décombres</li> <li>• Personne coincée sous train, tram ou métro</li> <li>• Danger d'effondrement ou de chute bâtiment</li> </ul>			Unité secours technique et stabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne menaçant de tomber ou de se jeter dans le vide</li> </ul>	<b>+AE 0/0/2</b>		Unité assistance en hauteur et en profondeur
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident de bateau ou bateau en difficulté</li> <li>• Gros animal à l'eau</li> </ul>	<b>+AE 0/0/2</b>		Unité plongeurs
<b>Secours technique “grand”</b>		<b>AP 0/1/5</b> <b>VC 1/0/0</b>	<b>AP 0/1/5</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident de la route véhicule lourd</li> </ul>			Unité secours technique et stabilité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident transport ADR</li> </ul>			Unité secours technique et stabilité Unité substances dangereuses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accident de train, tram ou métro</li> </ul>			Unité secours technique et stabilité

Draft Manuel PZO 100713

	• Accident d'avion ou avion en difficulté	<b>+AE 0/0/2</b>		Unité transport en eau et en mousse Unité secours technique et stabilité
	• Accident de bateau avec matières dangereuses	<b>+AE 0/0/2</b>		Unité plongeurs Unité substances dangereuses

<b>4. Appui logistique</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance urgente à l'ambulance avec du personnel</li> </ul>	LOG 0/0/2		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance urgente à l'ambulance avec auto-échelle</li> </ul>	AE 0/0/2		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation PC-OPS</li> </ul>			Unité PC-OPS

<b>5. Aide médicale urgente</b>				
Aide médicale urgente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cas où la mission aide médicale urgente est confiée à la zone par le SPF Santé Public</li> </ul>	Ambulance 0/0/2 avec 2 ambulanciers-sécouristes		

**Liste explicative des abréviations utilisées et des représentations schématiques**

1. PERSONNEL

Pour indiquer le nombre d'agents d'un grade déterminé, il est fait usage de la présentation schématique x/y/z, où:

x = le nombre d'officiers (cadre supérieur)

y = le nombre de sous-officiers (cadre moyen)

z = le nombre de sapeurs-pompiers (cadre de base)

2. MATERIEL – abréviations

AP: autopompe multifonctionnelle

AE: auto-échelle ou auto-élévateur

LOG: véhicule logistique

VC: véhicule de commandement

CC: camion-citerne

3. TYPES D'INTERVENTION – abréviations et explications

R+2 : rez-de-chaussée et deux planchers finis

ADR : comme visé à l'Accord européen du 30 septembre 1957 relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

La classification des types d'intervention en « limité », « petit », « moyen » et « grand » a été fait sur la base du schéma théorique ci-dessous.

	<b>Limité</b>	<b>Petit</b>	<b>Moyen</b>	<b>Grand</b>
Feu	/	AP 0/1/3	AP 0/1/5 VC 1/0/0	2 x AP 0/1/5 VC 1/0/0
Nuisance, pollution, accident de matières dangereuses	LOG 0/1/1	/	AP 0/1/5 VC 1/0/0	2 x AP 0/1/5 VC 1/0/0
Secours technique	LOG 0/0/2	AP 0/1/3	AP 0/1/5 VC 1/0/0	2 x AP 0/1/5 VC 1/0/0

Le Ministre de l'Intérieur,

A. TURTELBOOM